

**Extension de la directive européenne « Sécurité des réseaux et des infrastructures » aux acteurs de l'Internet et aux entreprises de la société de l'information : quel danger pour la cyber-sécurité de l'Union européenne ?**

**- Syntec Numérique met en garde le Conseil européen contre l'évolution dangereuse de ce texte -**

La formation « Télécoms, transports, énergie » du Conseil européen se réunira le 27 novembre prochain. Elle aura notamment à son ordre du jour la directive « Sécurité des réseaux et des infrastructures », qui vise à augmenter le niveau de cyber-sécurité des Etats membres de l'Union européenne.

Cette directive a été votée en mars 2014 au Parlement européen, en se concentrant sur les entités présentant le plus de risques : les opérateurs d'infrastructure critique, au sein desquels un incident peut avoir des conséquences majeures pour la santé publique, l'économie ou la sécurité. Elle comprend des dispositions que Syntec Numérique a accueillies très favorablement, et qui permettront aussi bien de créer une vraie force de cyber-sécurité que d'augmenter l'attention sur les cyber-menaces.

**Cependant, le Conseil européen souhaite aujourd'hui élargir le champ de cette directive aux entreprises de la société de l'information et aux acteurs de l'Internet. Cet élargissement met en péril l'architecture de la cyber-sécurité et l'attractivité économique de toute l'Europe en entraînant notamment :**

- Un détournement des ressources nécessaires aux opérateurs d'importance vitale (OIV) vers les services de messagerie entre particuliers, les réseaux sociaux et les jeux en ligne ;
- Des obligations supplémentaires pour les petites entreprises face aux nouveaux standards locaux alors même que des standards internationaux, telles que les normes ISO 27000, ont prouvé leur efficacité.

*« Bien que la France soutienne l'élargissement du champ de cette directive, nous nous opposons fermement à cette évolution. En confondant protection des données et cyber-sécurité, cette extension ouvre la porte à la « balkanisation » d'Internet et risque d'isoler notre espace économique. Les entreprises du numérique pressent le gouvernement français de ne pas sacrifier le « cyber espace » des français pour des motifs politiques. Il doit au contraire promouvoir, le 27 novembre prochain, une approche globale, basée sur le risque, permettant ainsi à l'ensemble de l'Europe d'évoluer en sécurité et en confiance dans le numérique »* commente **Laurent Baudart**, **délégué général de Syntec Numérique.**

**Syntec Numérique est à votre disposition pour répondre à vos questions**

**Agence Wellcom : Elise Plat / [ep@wellcom.fr](mailto:ep@wellcom.fr) / 01 46 34 60 60**

\*\*\*

**Syntec Numérique**

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels. [www.syntec-numerique.fr](http://www.syntec-numerique.fr)

**Contact** : Anne-Julie Ligneau / 01 44 30 93 00 / [ajligneau@syntec-numerique.fr](mailto:ajligneau@syntec-numerique.fr)

**Relations presse / Agence Wellcom** : Elise Plat / 01 46 34 60 60 / [ep@wellcom.fr](mailto:ep@wellcom.fr)